

LA FEUILLE DE L'AMICALE

des ANCIENS ELEVES du LYCÉE HORTICOLE "LE GRAND BLOTTEREAU"
34 chemin du Ponceau 44300 NANTES

Numéro 134

Octobre 2012

1. Plantes interdites !!!

Rédacteur : André BOSSIERE

Après une Folie des Plantes consacrée au végétal dans la cuisine, nous nous sommes intéressé à contrario au végétal si l'on peut dire "Politiquement incorrect".

De toutes les plantes interdites, la plus célèbre aujourd'hui est incontestablement Cannabis sativa subsp indica, plus communément appelée Chanvre indien.

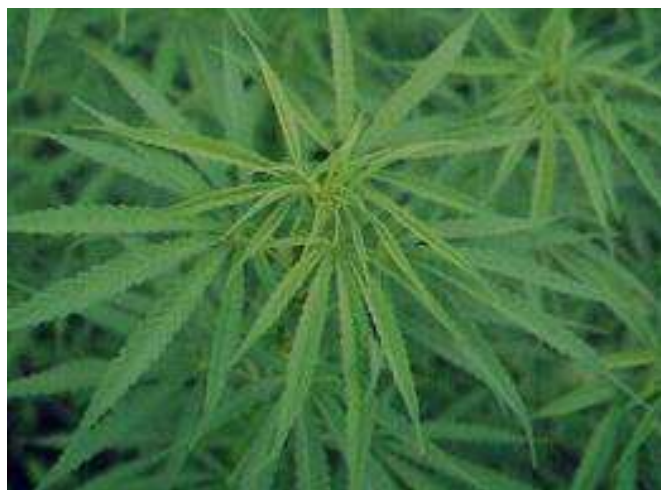
Il faut bien dire que cette plante vedette des faits divers et de l'actualité, l'est aussi dans le vocabulaire qu'on lui rattache : Herbe ou joint, beuh ou oinj en verlan, weed en anglais, marijuana un peu tombé en désuétude en découle Marie Jeanne, etc. etc. Selon les régions son nom change aussi, Nacha, Pakalolo : le Paka en Polynésie, Zamal en Jamaïque, Yamba autrefois, Ganja, nom indi du chanvre, etc.

Au-delà de cet aspect psychotrope et hallucinogène le chanvre est aussi d'actualité pour un tout autre usage, et ce dans le bâtiment étant un excellent isolant. Autrefois utilisé pour réaliser des cordages, des voiles, des vêtements, des toiles et des tas d'autres choses, c'est aujourd'hui un véritable parcours du combattant pour avoir les autorisations nécessaires pour pouvoir en cultiver de manière industrielle et seulement ainsi, car à titre personnel la culture est strictement interdite. Aujourd'hui semer du Chênevis dans son jardin, appâts à gardons et autres poissons blancs, graine que les plus anciens pêcheurs ont bien connu vous emmènerait tout droit en correctionnelle. Il a d'ailleurs été retiré des mélanges de graines à oiseaux où il était présent.

Tout au long de l'histoire, les plantes aux vertus étranges ont été sujettes à des rites. Avec la mondialisation, les pharmacopées n'ont plus de

frontières. Le remède tribal utilisé jadis dans une aire géographique lointaine et très restreinte devient la dernière thérapie à la mode de notre société.

Pour les exportateurs de plantes médicinales l'heure est au big business et aux tromperies de toutes sortes.



Dans le même registre, propre à favoriser les pratiques et les superstitions chez les indiens, la coca (photo ci-dessous) occupe une bonne place à côté du pavot et du cannabis .(photo ci-dessus)



Erythroxylum coca est parmi les 200 espèces de coca recensées la plus cultivée, plante tonifiante connue dès 3000 avant JC pour ses vertus coupe faim et anesthésiantes. Son usage en mastication n'a rien à voir avec l'extrait que l'on en retire pour faire

DANS CE NUMERO

1	Plantes interdites
---	--------------------

la cocaïne une des substances les plus nocives tant au point de vue psychique que social.

Pour l'anecdote, dès 1863 un corse dénommé Angélo Mariani a l'idée de proposer une teinture de coca qu'il commercialise sous le nom de Vin Mariani "à la coca du Pérou".

Ce produit fut vendu comme tonifiant jusque dans les années 60 mais n'a contenu de la cocaïne que jusqu'en 1906. La recette aurait été copiée aux Etats-Unis par le Dr John Pemberton qui proposa à son tour en 1887 le "French Wine Coca" additionné d'extrait de Kola (*Cola nitida*), un stimulant d'origine africaine contenant de la caféine. Le Coca Cola était né ! L'alcool qu'il contenait disparut avec la prohibition aux Etats-Unis et il trouva alors sa forme actuelle.

Pour rester dans le domaine des boissons, évoquons donc aussi la Fée verte ou Absinthe (*Artemisia absinthium*) qui fut interdite par un vote à la Chambre des Députés 12 février 1915 et par la loi du 16 mars 1915 qui interdisait toute fabrication, vente et circulation de l'Absinthe et de liqueurs similaires. Ce n'est qu'en 1988 que ce végétal a été, si l'on peut dire, réhabilité par le décret du 2 novembre qui mit fin à la prohibition à condition d'en ôter un composant, la Thuyone que l'on trouve aussi dans les thuyas, la sauge et la santoline.

A cette rubrique des plantes interdites, il est celles qui ont la vie dure, malgré toutes les campagnes de sensibilisation à la limitation de leurs usages, le tabac en est un exemple. Tout commença au XVIème siècle, lorsque le tabac fut introduit en Europe.

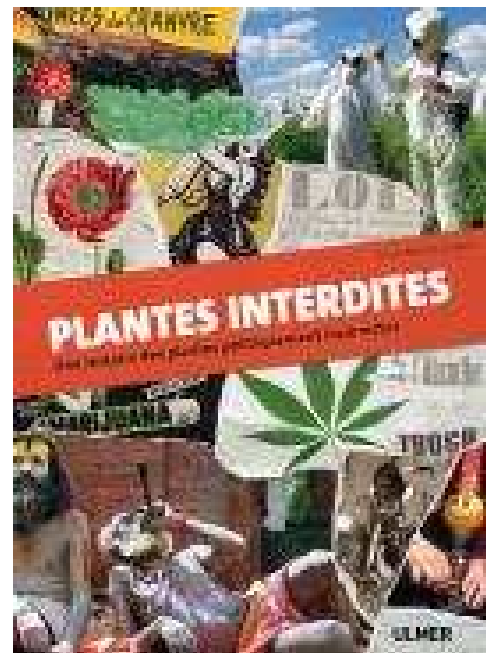
Alors considéré comme un médicament, c'est Jean Nicot, seigneur de Villemain, ambassadeur de France au Portugal qui décrit la plante alors qu'il était en poste à Lisbonne. Il en envoya en poudre à Catherine de Médicis afin de l'aider à se soigner de ses migraines.

Un remède aussitôt surnommé "nicotine" à la cour et qui valut à la plante d'être nommée *Nicotiana* par Linné en 1753. Le tabac prisé, mâché ou fumé devint un véritable phénomène de société. Jusque dans les années 1970 le tabac est quasiment un réflexe social, un accessoire de modernité avec la cigarette accroché au doigt ou de classe avec la pipe à la main. Aujourd'hui, même Lucky Luke a perdu sa légendaire cigarette et Jacques Tati sa pipe, nous sommes tombés dans le puritanisme pur et dur ! Interdite la culture du tabac : pas vraiment ! Très réglementé s'adapte mieux en l'espèce.

Septembre/octobre, mois traditionnels des vendanges, secteur de la viticulture qui n'a pas été épargné par les interdictions de culture. Qui connaît,

Clinton, Herbemont, Isabelle, Jacques, 4 cépages interdits pour avoir été soupçonnés de rendre fou à cause de la grande quantité de méthanol qu'il contiendrait, tout comme le Noah et l'Otello que l'on trouve encore dispersés dans certains rangs de vignes

Le chapitre des plantes interdites ne se limite pas aux seules plantes toxiques pour l'homme, les plantes invasives comme celle allergisantes sont aussi à classer dans cette évocation non exhaustive. Quelques exemples comme *Ludvigia grandiflora* (Jussie) qui colonise les rivières, *Carpobrotum acinaciformis* (Griffe de sorcière) problématique en bord de mer, *Cortaderia sellanoa* qui forme des maquis dans les zones humides et sur les délaissés de terrains, *Reynoutria japonica* (renouée du japon) est un véritable fléau outre manche, ou *Lythrum salicaria* qui fleurit dans nos fossés est surnommée Beutifull killer en Amérique du nord où elle évince la végétation indigène.



Pour clore cette feuille de chou sans OGM, n'oublions pas ces organismes génétiquement modifiés qui sont eux aussi frappés d'interdiction de culture, MON810 de Monsanto a été le plus évoqué dans les médias européens. La culture OGM ayant fait l'objet d'une politique de communication lamentable de la part des pouvoirs publics par crainte d'une mauvaise compréhension, laissant s'installer une méfiance tenace chez les consommateurs. Un principe de précaution salvateur au vu du manque de connaissance des effets de ces cultures.

Plantes interdites de Jean Michel Groult aux éditions ULMER va donc rejoindre prochainement le CDI, **"à consumer avec modération"**